

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-644151

ND
78923

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 11373	Société : ROYAL AIR MAROC		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	CHAKIB ANOUAR
Nom & Prénom : CHAKIB ANOUAR			
Date de naissance : 28/06/1976			
Adresse : Résidence NADIR Apt 19 Etg 4 OULFA CASABLANCA			
Tél. : 0663001922	Total des frais engagés : 2200,00 Dhs		

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Dr. Loubna KHAYAR OPHTHALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca	
Tél: 05 22 95 12 89	
Date de consultation :	
Nom et prénom du malade : CHAKIB ANOUAR Age:	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Ophtalmologie	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : **CASABLANCA** Date : **20/01/2021** Signature de l'adhérent(e) : **CHAKIB ANOUAR**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Pajement des Actes
13/09/2019			300	DR INP : 01-09-2019 Loubna KHAYAR 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfal, Etage N° 2, Casablanca TEL: 0522 95 12 89

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

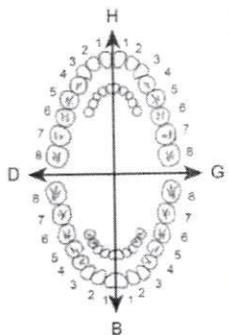
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

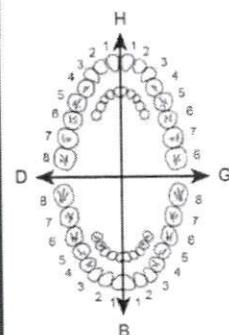
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
NETTE OPTIQUE Boîte Optique Générale Opticienne Optométriste de Contact/Oculiste Adaptation de lentilles de contact Entrée 1 Magas Jardin Oum Rabh GHF Entrée 1 Magas Outre CASABLANCA 07 67 09 10 19	26/09/2019					1900,-Dhs

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433582
D	00000000	00000000
B	33333411	11433583
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

NETTE OPTIQUE

Bouchra GENANE

Opticienne Optométriste - Oculariste - Adaptation de lentilles de Contact

Casablanca le 26/07/2021
Mr/Mme : CHAKIB ANWAR

Facture: 44

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	Hauture optique	600,-	600,-
02	Verses progressif +70 en droiture Bla c avec Institut Antiflet		
006 +0.75		60,-	60,-
008 +0.50		60,-	60,-
	Abt +1.50		
	NETTE OPTIQUE Bouchra Genane Opticienne Optométriste Adaptation de lentilles de Contact/Oculariste Jardin Oum Rabia entrée 1 Magasin D17 Casablanca 02 67 09 10 19		
Arrêtée la présente Facture à la somme de : <u>Mille neuf cent Dirhams</u>		TOTAL	1900,-

Jardin oum rabia entrée 1 M D17 Bd Oum Rabia Hay oulfa - Casablanca - E-mail : genaneb@hotmail.com

Patente n°35003952 -R.C 315628 - I.F : 51061370 GSM 0767091019

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin a l'hôpital 20 Aôut Casablanca
Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le:

13/07/21

رخصة السياقة

الدار البيضاء في :

7^e CHAKIB ANDRAZ

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+0,75

OEIL GAUCHE

+0,80-

ADDITION VISION DE PRES

+1,00
/00-



Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

05 22 95 12 89 - 235، شارع يعقوب المنصور - إقامة الأنفال - عماره A شقة رقم 5 الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف :

235 ,Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal-Im .," A" Appt. N°5- 2ème étage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89